

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 22 MAI 2025

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 15 mai 2025 pour la réunion qui aura lieu le 22 mai 2025 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- **Rapport des délégations du Maire**
- **Achat terrain ZI 59 pour point d'apport volontaire**
- **Vente du terrain cadastré AB 763**
- **Demande de cession de voirie du lotissement La Fontaine**
- **Modification des commissions municipales**
- **Modification des commissions extra-municipales**
- **Questions diverses**

SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 22 mai à dix-neuf et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; présents : 9 ; votants : 13.

Présents : PERROUD Jean-Pierre, MICAUD Isabelle, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, GUILLAUD Cédric, VEYRON Philippe, GODEFROY Paola, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : OGIER Cyrille représenté par CARRA Gérard, GILBERT Béatrice représentée par MARCARIAN Jérôme, LEROUL René représenté par MICAUD Isabelle, CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre,

Absente : PERSONNE Lydia

Madame MICAUD Isabelle a été élu secrétaire.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2025 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Validation du devis de la tranche annuelle pour la modification de l'éclairage public ;
- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026 ;
- Contentieux engagé avec ENEDIS suite à malfaçon sur les travaux en lien à l'alimentation électrique du pylône chemin du Rideau ;
- Lancement de la consultation des traiteurs pour les repas de la cantine à la prochaine rentrée scolaire.

POINTS D'INFO :

- Comité de projet en lien au programme l'agro photovoltaïque du GAEC PHILIPPIERRE prévu le 11 Juin 2025 ;
- Ancien presbytère : bonne avancée du chantier. La dalle du second étage devrait être coulée le 23 mai 2025 ;
- Travaux de voirie : Les travaux de sécurisation de la Vie de Saint Siméon débuteront normalement le 3 juin 2025 ;
- L'arrêt de la collecte en porte à porte des ordures ménagères programmé au 1^{er} juillet 2025. Une information locale sera faite première semaine de juin.

ACHAT TERRAIN ZI 59 POUR POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe n° 22/2025 du 24 avril 2025 concernant l'acquisition de terrains permettant d'accueillir des points d'apport volontaire supplémentaire.

Il rappelle dans ces terrains concernés, la parcelle cadastrée ZI 59 d'une superficie de 9 360 m² situés lieu-dit les plantées nord appartenant à Monsieur et Madame BOUVIER-RAMBAUD Jean-Claude et Danielle. Il précise que cette parcelle est implantée dans une zone A (agricole).

Il propose au Conseil Municipal, que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle.

Il suggère un prix d'achat de 0,40 € le m², soit proposer aux vendeurs un prix total de la parcelle de 3 744 € hors frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée ZI 59 d'une superficie de 9 360 m² situés lieu-dit les plantées nord en zone agricole, appartenant à Monsieur et Madame BOUVIER-RAMBAUD Jean-Claude et Danielle ;
- De valider l'achat de cette emprise foncière au prix de 3 744 €, soit 0,40 € le m² hors frais notariés ;
- De dire que les frais occasionnés par cette transaction sont à la charge de la commune dite l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

VENTE DU TERRAIN CADASTRE AB 763

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur POGGIA Marc, domicilié 285 Chemin du Pavé 38260 Sardieu, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB 763 d'une contenance de 94 m², située Chemin du Pavé en continuité de son emprise foncière en zone UC, appartenant à la commune de Sardieu.

Il propose au Conseil Municipal de vendre ladite parcelle à Monsieur POGGIA Marc.

Il suggère un prix de vente de 20 € le m², soit proposer à l'acheteur un prix total de la parcelle de 1 880 € hors frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De vendre la parcelle cadastrée AB 763 d'une contenance de 94 m², située Chemin du Pavé en continuité de son emprise foncière en zone UC, appartenant à la commune de Sardieu ;
- De valider la vente de cette emprise foncière au prix 1 880 €, soit 20 € le m² hors frais notariés ;
- De dire que les frais occasionnés par cette transaction sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

DEMANDE DE CESSION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT LA FONTAINE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en Mairie de l'ASL la Fontaine demandant la cession de la voirie du Lotissement la Fontaine à la Commune.

Il rappelle la délibération n°36/2021 ou il présentait les modalités administratives suite à une rencontre chez le notaire et l'impact sur à la fois les coûts induits par l'éclairage public et le déneigement mais surtout sur les coûts induits pour l'entretien des espaces verts des lotissements.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de la gestion de cette voirie par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis défavorable à cette demande et de ne pas reprendre la gestion de la voirie du Lotissement la Fontaine.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur Proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de modifier les commissions municipales comme suit :

1. **PATRIMOINE / INFRASTRUCTURE / TRANSITION :**
OGIER Cyrille, CARRA Gérard, GUILLAUD Cédric, VEYRON Philippe, LEROUL René.
2. **CADRE DE VIE :**
PIBOU Maud, TREMOUILHAC Cathy, GILBERT Béatrice, PERSONNE Lydia.
3. **PROSPECTIVES STRATEGIQUES ET FINANCIERES :**
MICAUD Isabelle, GODEFROY Paola, TREMOUILHAC Cathy, MARCARIAN Jérôme.

MODIFICATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Sur Proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de modifier les commissions extra-municipales comme suit :

1. **COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES :**
MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PERSONNE Lydia, MARCARIAN Jérôme.

Personne extérieure au CM :

- COLIN Vincent

2. **AFFAIRES SOCIALES :**
MICAUD Isabelle, PIBOU Maud, PERSONNE Lydia, GILBERT Béatrice.

Personnes extérieures au CM :

- GUILLON Colette
- TIGNEL Jeannine
- GAUTHIER Marie-Noëlle

3. **AFFAIRES SCOLAIRES / LAÏCITÉ / CITOYENNETÉ :**
TREMOUILHAC Cathy

+ Personnes extérieures qui souhaiteraient intégrer

4. **ANIMATION / VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :**
PIBOU Maud

+ Personnes extérieures qui souhaiteraient intégrer

5. **SALUBRITÉ PUBLIQUE / BIEN-ÊTRE ANIMALIER :**
PERROUD Jean-Pierre

+ Personnes extérieures qui souhaiteraient intégrer

Fin de la séance à 21H15.

Prévision du prochain Conseil Municipal le 26 juin 2025.